

viendra où cette ébauche des sophismes , achevée et polie par une main plus habile , leur servira de signalement dans les assemblées politiques. Tandis qu'un orateur, satisfait de lui-même , croira éblouir et tromper par quelque argument de cette nature, vingt voix s'élèveront de concert, non pour le réfuter ennuyusement, mais pour le renvoyer à l'école ou au théâtre, et en faire bonne et prompte justice.

Il est possible toutefois que cet ouvrage ne serve qu'à redoubler, pour un temps, la dextérité des sophistes. Ils l'étudieront comme un livre de rhétorique, pour apprendre à manier les armes de leur état, à se mettre en défense, à parer les coups, à devenir des jouteurs plus habiles et plus exercés. C'est ainsi qu'un traité sur les stratagèmes des filous peut contribuer au raffinement de l'art qu'on cherche à détruire; mais il sera plus utile encore à la police qui les poursuit, et au public qui apprend enfin à les connaître.



SOPHISMES ANARCHIQUES.

EXAMEN CRITIQUE

DE DIVERSES DÉCLARATIONS DES DROITS

DE L'HOMME ET DU CITOYEN.

AVERTISSEMENT.

RÉFUTER la *déclaration des droits de l'homme*, n'est-ce pas prendre une peine inutile? Cette déclaration, proclamée avec tant de pompe, reçue avec tant d'acclamation, traduite dans toutes les langues de l'Europe, mais secrètement méprisée par ceux même qui l'avaient faite; contredite dans toutes leurs lois de détail, altérée par leurs successeurs, et rejetée du Code impérial, qu'est-elle maintenant qu'une page décriée d'une constitution qui n'existe plus? Je conviens que cette réfutation n'a plus l'intérêt polémique qu'elle aurait eu sous le règne de l'assemblée nationale. C'est un traité sur une maladie contagieuse dont on ne parle plus, et par conséquent un ouvrage sans attrait pour ceux qui ne savent s'occuper que des circonstances du moment. Mais l'examen d'une grande erreur renferme un intérêt qui subsiste toujours. Le germe de cette fausse théorie des *droits de l'homme* est dans les passions du cœur humain, toujours les mêmes, et qui n'attendent pour se reproduire que des circonstances semblables. Voyez ce qui s'est passé récemment dans l'Amérique Espagnole, dans la province des Ca-

racas : aussitôt que l'insurrection a été en force , les insurgens ont fait une déclaration des droits , sinon dans les mêmes termes , au moins dans le même esprit que celle de l'assemblée nationale. Ainsi , quoique cette déclaration ait été retranchée du Code des lois françaises , elle conserve encore une place secrète dans le Code démocratique de l'opinion. J'ai vu , même en France , plusieurs personnes disposées à convenir qu'elle était dangereuse , sans cesser de croire qu'elle fût vraie ; et l'on ne doit pas se dissimuler que son anéantissement n'ait été plutôt l'ouvrage de la force que celui de la conviction. Si l'on peut ôter cette arme aux enthousiastes politiques , il faut le faire pendant qu'ils sont faibles , car il est trop tard quand ils sont en force. C'est ainsi qu'on choisit le moment où les eaux sont basses pour rétablir les digues , après que la violence d'un torrent les a renversées.

D'ailleurs , cette déclaration renferme un extrait ou une essence des erreurs promulguées par les premiers écrivains du siècle. S'il fallait restituer à chacun ce qui lui appartient , on verrait dans cette compilation les membres épars de Mabli , de Rousseau , de Raynal , de Condorcet , de Diderot , de Price , de Priestley et de beaucoup d'autres. Mais ces faux principes , sanctionnés par l'assemblée nationale , ont un caractère

de solennité qui leur manque dans ces écrivains. Ce qui n'est chez eux que la théorie d'un individu , est ici un énoncé légal. Attaquer cette déclaration , c'est donc combattre ces erreurs rangées en phalange ; c'est rencontrer tous les ennemis du bon principe dans un même camp , et leur livrer une bataille plus décisive. Ce vœu d'un empereur , de trouver tous ses adversaires sous une seule tête pour l'abattre d'un même coup , se réalise jusqu'à un certain point dans ce travail de l'assemblée nationale.

Si l'on objectait contre cet écrit que la plupart des observations roulent sur des *critiques verbales* , je répondrais que dans un roman , dans un discours académique , les mots ne sont que des mots , et que les termes impropres sont sans conséquence ; mais que dans les lois , et surtout dans les principes fondamentaux des lois , les mots sont des choses , et que des termes impropres , qui font naître des idées fausses , peuvent conduire à des calamités nationales. Je ne connais rien de plus juste que cette pensée d'un écrivain français , « que ce qu'il y avait eu d'absurde dans » la révolution a conduit à ce qu'il y avait eu » d'atroce.* »

On approuve la critique littéraire qui analyse

* Garat , *Défense de lui-même.*

avec la plus grande rigueur les expressions d'un poëte : on se fait un mérite de relever un mot superflu, un terme obscur, un tour équivoque ; et celui qui démêle les fautes les plus légères est censé contribuer au perfectionnement de l'art.

Combien cette critique verbale n'est-elle pas plus utile appliquée au style des lois ? Puis-je savoir autrement que par la valeur des mots ce que la loi me commande ou me défend ? Est-ce perdre son temps que de montrer aux législateurs combien il est difficile de s'exprimer correctement, combien il leur importe de ne dire ni plus ni moins que ce qu'ils veulent, de produire une idée juste qui n'ait pas besoin de commentaire ?

Fût-on même déjà convaincu que cette *déclaration* renferme une doctrine erronée, on pourrait en lire la réfutation avec profit, comme un exercice de logique. Il y a bien de la différence entre sentir le faux et le démêler. On voit ici, ce me semble, en quoi consiste l'art de mettre dans son jour une fausseté captieuse. Il s'agit d'abord d'observer si une proposition qui paraît simple, n'en renferme pas plusieurs. C'est en les séparant, en les simplifiant qu'on se met sur la route pour réfuter ce qui doit l'être : car ce qui sauve ces propositions complexes, c'est un mélange de vrai qui fait passer le faux, ou une obscurité qui naît de la complication. Il faut voir si les mots principaux

ont été bien définis, s'ils ne sont pas employés dans un sens arbitraire ou qui les détourne de leur signification usitée : car c'est là le grand secret pour tromper des lecteurs inattentifs, ou pour séduire ceux qui se croient plus fins quand ils affectent d'entendre les termes les plus ordinaires dans un sens mystérieux.

C'est ici un ouvrage de controverse ; cependant il tourne plus à la paix qu'à la dispute, parce qu'il attaque un système dogmatique qui exclut tout raisonnement, et qu'il est fait pour ramener au principe de l'utilité générale, le seul sur lequel on puisse établir une manière de raisonner commune.

